ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 60684

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la conservation et la gestion des scellés. Il la prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

La gestion et la conservation des scellés par les juridictions recouvrent de multiples aspects touchant notamment à la détermination des pièces à conserver, à leur enregistrement, à leur stockage, à leur restitution, à leur réemploi ou à leur destruction. Elles supposent également que les conditions de leur traçabilité, de leur contrôle ainsi que de leur sécurisation soient adaptées. Consciente des difficultés rencontrées par certaines juridictions et des enjeux majeurs qui entourent les questions de la gestion et de la conservation des scellés judiciaires, le ministre d'État a demandé à l'inspection des services judiciaires de conduire une enquête à ce sujet. Engagée en octobre 2009, cette enquête fait l'objet d'un rapport qui vient d'être remis à la ministre d'État.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60684
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)
Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9638
Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2447